



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le 21 SEP. 2023

Madame, Monsieur,

En cette rentrée scolaire, je tiens à vous remercier personnellement pour votre engagement et à vous souhaiter une excellente rentrée au sein de nos écoles et établissements scolaires.

Depuis la loi du 11 février 2005, et plus encore depuis 2017, votre métier a considérablement évolué. En quelques années, le métier d'accompagnant d'élèves en situation de handicap est devenu, en nombre de personnels, le deuxième métier de l'Éducation nationale. En lien avec les professeurs, les familles, et l'ensemble des professionnels de l'éducation, du soin et du médico-social, vous avez rendu possible une ambition qui est aussi un des devoirs de l'école : **faire le maximum pour accueillir chaque enfant.**

Aujourd'hui, plus d'un élève en situation de handicap sur deux bénéficie de votre accompagnement dans le cadre de sa scolarisation.

Je souhaite pour cela vous exprimer toute ma reconnaissance.

Vous êtes à la fois les garants d'un environnement inclusif pour l'élève, indispensable pour son épanouissement, mais aussi des membres à part entière de l'équipe éducative à laquelle vous apportez beaucoup. Dire cela, c'est reconnaître votre rôle indispensable au service de l'école, de son ambition inclusive, et au service de nos élèves.

Car, oui, il faut que vous soyez mieux reconnus. Cela passe par des revalorisations dès cette rentrée. Au-delà de la hausse du point d'indice en juillet, de nombreuses avancées interviennent sur votre paie de septembre. Au total, vous serez revalorisés entre +10 et +13 % : cela représente une augmentation de 90 € nets par mois pour un AESH en début de carrière et de 100€ nets pour un AESH avec 5 ans d'ancienneté. En octobre, vous toucherez également une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 500 euros bruts en moyenne (pour un temps de travail égal à 62 % d'un temps plein) pour vous aider à faire face à l'inflation. En janvier 2024, vous gagnerez 5 points d'indice supplémentaires, quel que soit votre niveau d'ancienneté.

.../...

Ces revalorisations sont le signe de notre reconnaissance envers vous et envers ce que vous apportez à l'école de la République.

Reconnaître votre action, c'est aussi vous donner un statut et de la stabilité : un CDI vous est désormais proposé à l'issue d'un premier contrat de 3 ans comme AESH. Plus de la moitié d'entre vous bénéficie aujourd'hui d'un CDI. Votre formation continuera d'être renforcée.

Pour celles et ceux d'entre vous qui le souhaitent, nous discuterons, dans les prochains mois avec vos représentants syndicaux, des évolutions pour **vous permettre d'exercer à temps complet et de faire évoluer vos missions, mais seulement sur la base du volontariat.** Je m'y engage.

Nous savons aussi que les enfants en situation de handicap peuvent être, plus encore que les autres, victimes du regard de certains de leurs camarades. La lutte contre le harcèlement scolaire est ma grande cause. C'est pourquoi j'ai demandé à l'ensemble de la chaîne hiérarchique de l'Education nationale la plus grande vigilance à toute situation de harcèlement ou de cyber-harcèlement dont vous pourriez être témoins. Pour cela, vous pourrez vous tourner vers les professeurs des écoles dans le premier degré et les professeurs principaux de l'élève dans les établissements du second degré.

Etre AESH, c'est bien plus qu'accompagner un élève. C'est contribuer à changer la vie d'un enfant, à changer aussi le visage de l'École pour la rendre toujours plus inclusive et toujours plus humaine.

L'École pour tous ne peut se faire qu'avec vous et grâce à vous.

En vous renouvelant encore une fois mes remerciements et ma reconnaissance pour votre engagement, je vous souhaite une belle et heureuse rentrée inclusive !



Gabriel ATTAL